

conception de plan, tel autre parti ou tendance peut défendre une autre conception. Est-ce que c'est au syndicat de trancher ? Non, c'est aux organes de bases représentant tous les travailleurs : c'est-à-dire aux conseils ouvriers.

Mais c'est ainsi que la démocratie ouvrière, économique et politique s'exercera.

## UNE GESTION QUI ECHAPPE AUX TRAVAILLEURS

A l'autogestion, la direction de la CGT oppose l'autonomie de gestion de chaque entreprise dans le cadre du plan. Elle entend par là que le contrôle central sur la marche de l'entreprise s'exercera après coup, ce qui allège et simplifie les interventions administratives — sur la formule on peut discuter, tout dépend du contenu qu'on y met. Quel est celui que nous propose la direction de la CGT ? L'entreprise sera dirigée par un Conseil d'Administration comprenant :

- Des représentants élus du personnel,
- Des représentants du pouvoir central, c'est-à-dire des fonctionnaires,
- Des représentants des catégories essentielles d'usagers, c'est-à-dire d'autres industries ou branches industrielles, publiques ou privées, ou encore des collectivités.

Qui sera majoritaire dans les conseils d'administration ? Il n'en est rien dit. Par contre, on précise que les représentants élus du personnel seront présentés par le syndicat. Dame ! De quel droit des gens « sortis de la cuisse de Jupiter » selon l'expression de Krasucki, c'est-à-dire librement désignés par leurs camarades, prétendraient-ils aux responsabilités de gestion ? Enfin, le conseil d'administration sera pleinement responsable de la gestion. Il désignera la direction qui sera responsable devant lui et non devant le collectif des ouvriers.

Jamais, dans toutes ces projets, il n'est question des travailleurs, de leur intervention directe, voire de leur droit de contrôle sur la marche de l'entreprise. Tout au plus seront-ils informés ! Le socialisme auquel pensent les dirigeants de la CGT dégage décidément une forte odeur bureaucratique.

Les travailleurs se battront-ils pour une société qui ne leur conférera pas plus de droits, de pouvoir collectif de décision, de démocratie, que l'usine capitaliste ? Peut-on parler de pouvoir de la classe ouvrière au niveau de la société si tout échappe aux travailleurs dans l'entreprise ? Là encore l'exemple polonais est extrêmement instructif. L'envoyé spécial de la *Vie Ouvrière*, dans le No 1384 du 10-3-71, explique qu'en 1956, lors du fameux octobre polonais, les conseils ouvriers avaient surgi spontanément. Ils furent officialisés en 1958, mais complètement vidés de leur substance. Ils furent intégrés à des « conférences de cogestion », comprenant des représentants du parti, des syndicats, des techniciens, des organisations de jeunesse. Lors des réunions trimestrielles, la direction de l'entreprise assistait comme observatrice. « Cette conférence n'est pas élue. Seuls le sont les membres du conseil ouvrier (entre vingt et trente selon l'importance de l'entreprise). Les élections sont organisées par le conseil syndical, les candidats sont également proposés par le syndicat » Voilà qui ressemble fort, dans le mode d'élection et de représentation, au projet de la direction de la CGT. Quel est le rôle de ce conseil ouvrier ? « Un dirigeant syndical m'en a donné cette définition : « C'est le bureau économique du syndicat » ». Voilà qui exprime parfaitement le rôle subordonné et le caractère non représentatif d'une instance « élue » par les travailleurs.